

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT RM04-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM09-2016 RELATIF PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le règlement numéro RM04-2024 modifie le règlement RM09-2016, relatif au permis et certificats;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire revoir la liste pour lesquels un permis est non nécessaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 2024;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1 **RETRAIT D'UN ALINÉA DU CHAPITRE 5**

L'article 11 de la section 5.12 du chapitre 5 du règlement RM09-2016 relatif aux permis et certificats est retiré.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Roland Montpetit, Maire

Anik Morin, greffière-trésorière

Avis de motion donné le 3 avril 2024 (2024-04-XX)

Adopté le 1^{er} mai 2024 (2204-05-XX)

Affiché le 2 mai 2024